



Annexe

BENEVOLAT et COVID-19 : recommandations de bonnes pratiques

Objectif

Veiller à ce que l'aide bénévole offerte et reçue se fasse en toute sécurité, tant au niveau de la santé des personnes, que des autres aspects sensibles comme le paiement, l'obtention de cash, etc.

Avoir des pratiques coordonnées au niveau du canton, des communes et des principales institutions sociales du Canton (Pro Senectute Vaud, Caritas, Croix-Rouge Vaudoise, Pro Infirmis, etc.).

Avertissement

Ces recommandations découlent de l'état actuel de nos connaissances au sujet des risques liés au Covid-19. Elles sont donc susceptibles de devoir être adaptées à l'évolution de la crise sanitaire et en fonction des expériences sur le terrain.

La mise à jour de ces informations est disponible sur www.vd.ch/coronavirus. **Contact et infos: Bénévolat Vaud à benevolat@benevolat-vaud.ch**

Ses recommandations ont été validées par Bénévolat-Vaud, Pro Senectute Vaud, Caritas, Croix-Rouge Vaudoise, Pro Infirmis, le 30 mars 2020.

Missions pouvant être confiées à des bénévoles, moyennant précautions

Les activités bénévoles nécessitant de sortir de chez soi sont **réservées aux bénévoles ne faisant pas partie des personnes à risque** que ce soit en lien avec leur âge, leur situation de santé ou environnement familial ([lien OFSP](#))

Si cette condition est respectée, elles peuvent

Livrer des repas (confectionnés par les organismes autorisés)

Aider aux courses (faire et livrer)

Faire sortir les animaux domestiques

Autres précautions importantes

Ne pas entrer en contact avec la personne aidée, ne pas entrer chez elle et rester à 2 mètres au moins (= distance de sécurité).

Organiser une zone de dépôt des courses sans contact entre le bénévole et le demandeur. Le bénévole prévient le client de son arrivée (en frappant en sonnant ou en téléphonant.) Il s'écarte d'une distance de minimum 2 mètres de la porte avant l'ouverture de la porte par le bénéficiaire.

Eviter de prendre les transports publics dans la mesure du possible.

Se laver et/ou se désinfecter les mains avant, pendant et après le passage au magasin.

Demander au bénéficiaire de jeter le sac à provisions, les emballages et de se laver ou désinfecter soigneusement les mains après.

Se laver les mains et nettoyer avec du savon (effet mécanique) la laisse de l'animal de compagnie avant et

	après sa promenade ou tout autre objet emprunté à son propriétaire.
	Privilégier les modes de paiement sans contact : Twint, versement etc.
	Si seule la solution argent liquide est possible, demander au bénéficiaire de mettre l'argent dans une enveloppe en inscrivant le montant sur l'enveloppe puis, une fois les courses faites, lui rendre le reste de l'argent avec le ticket, dans la même enveloppe. Un rapport de confiance doit préexister avec la personne aidante (voisin connu, proche). Si ce n'est pas le cas, s'assurer de l'identité de la personne ou de son affiliation à une association/groupe.
	Le bénévole ne doit pas pré-payer, car la personne n'aura probablement pas la monnaie juste pour rendre, à moins qu'elle puisse payer ou rembourser par Twint.
	Se laver ou se désinfecter les mains avant et après contact de l'argent.

A confier à des professionnels

Ne peut être confiée à des bénévoles, toute aide nécessitant un contact direct avec des bénéficiaires faisant partie des personnes à risque et/ou d'entrer dans leur logement

Aide au ménage (lessive et nettoyage)

Transport de personnes

Garde d'enfants dans des familles à risque (autres familles lire ci-contre)

Production de repas

La confection de repas dans une cuisine privée à l'attention de voisins/connaissances n'est pas recommandée car la sécurité alimentaire n'y est pas garantie et un risque de contamination par le virus des plats n'est pas à exclure.

Aide pour réaliser les paiements mensuels et aide à obtenir de l'argent liquide

A moins d'être de la famille (et encore, c'est interdit), un bénévole ne doit jamais prendre la carte bancaire d'une personne pour lui faire un retrait d'argent ou faire les paiements, même si elle dit avoir confiance. Les éventuelles incompréhensions ou malentendus peuvent conduire à de graves problèmes ou accusations.

Bénévolat depuis chez soi

Tout le monde peut offrir un soutien à distance, même les personnes à risque.

Maintien du lien social depuis son domicile en téléphonant, écrivant, via les réseaux sociaux, chaînes téléphoniques etc.

Garde d'enfants et appui scolaire à domicile

La garde d'enfant ne permet pas de respecter la distance sociale recommandée par l'OFSP.

Sans autre alternative, la garde d'un enfant non à risque peut être confiée à des bénévoles non à risque également, moyennant les précautions suivantes :
un bénévole unique et régulier par famille et qui n'intervient qu'auprès d'une ou deux familles, afin de limiter un risque d'éventuelle contagion.

Dans la mesure du possible, un [extrait du casier judiciaire](#) devrait être demandé.

Etat 30.03.2020